

Délibération du Comité Syndical  
Séance du 04 avril 2016

Délégués du Sivom : 27  
Délégués en exercice  
Concernant la compétence  
Présent : 20  
Votant : 24

L'an deux mil seize, le 04 avril, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom des 2 cantons s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 25 mars 2016.

Détail des votes  
Pour : 24  
Contre : 0  
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 25 mars 2016.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-  
préfecture de Béthune le :

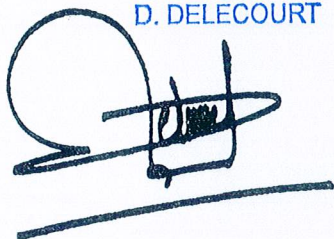
18/04/2016  
Et publication du :  
22/04/2016

Présents : Messieurs Dominique DELECOURT, Président, Philippe DRUMEZ, Jean Michel DUPONT, Jean-Marie DOUVRY, Jacques HERBAUT, Frédéric WALLET, Alain DE CARRION, Bruno TRACHE, Vice-Présidents, Yves MARLIERE, Jean-Michel LEGRAND, Fabrice BAVIERE, Jean-Louis COURTOIS, Daniel DELCROIX, Gilles GOUDSMETT, Léon COPIN, Guy WAREIN, Alain DEGUERRE, et Mesdames Ewa VIVIER, Corinne BILLAUD, Sylvie CRETON, Conseillers Syndicaux.

Absents excusés : Messieurs Samuel OBLED, Yves DUPONT, Albert VIVIER, Jean-Marc BLONDIAU, Gérard VINCKE, Michel GEORGE et Gérard DELAHAYE.

Le Président

D. DELECOURT



Procuration : Monsieur Yves DUPONT à Monsieur Yves MARLIERE  
Monsieur Jean-Marc BLONDIAU à Monsieur Gilles GOUDSMETT  
Monsieur Albert VIVIER à Madame Ewa VIVIER  
Monsieur Gérard VINCKE à Monsieur Frédéric WALLET

A été nommée secrétaire : Madame Corinne BILLAUD.

2016/04/N°2

Domaine d'intervention : Finances

Objet de la délibération : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015

Il est proposé au Comité Syndical de délibérer sur le point suivant :

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015**



Le Président explique à l'assemblée :

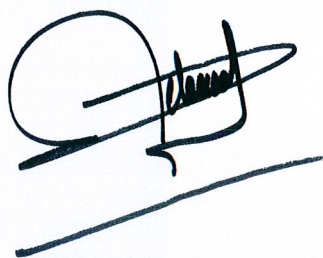
Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu le Décret n°1587 du 29 Décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Il est constaté que le Compte de Gestion 2015 apparait conforme au Compte Administratif 2015.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, par 24 voix, adopte à l'unanimité le compte de gestion dressé par le Trésorier des Finances Publiques de Douvrin pour l'exercice 2015.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit  
Au registre suivent les signatures



REÇU LE 18 AVR. 2016



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.